

Compte rendu de la Réunion Extraordinaire du Bureau du jeudi 30 novembre 2023

Présents : Jean Noël Le Frêche, Jacques Lecareux, Pierre Borde, Jean Jacques Grascoeur, Alain Gérard, Monique Gaudin, Geneviève Regnier, Georges Collin, Nathalie Oger, Pascal Duffy, Catherine Huez, Anne Colobert

Absente excusée : Christiane Gaudichet,

OBJET :

- Examen du Système d'indemnisation des compétiteurs dans le CPB Bridge et de son application

- Dispositions à prendre

Jean Noël expose les faits qui l'ont amené à convoquer cette réunion : une trop grande complexité : des règles, des contradictions à lever, et une inquiétude sur un possible risque de dérapage.

Alain fait le point financier des remboursements de la saison 2022/2023 :
5063,60 euros ont été remboursés (dont 183,20 au titre de l'exercice 2021/2022)
4795 euros ont été reçus du comité pour l'accueil des compétitions dans le Club
Crédit de 85,40 euros

On discute d'abord de l'indemnisation de l'hôtel pour le Trophée de France. Au terme du débat le Président propose que cette compétition soit indemnisée au même titre que les autres compétitions fédérales (pour les finales hors de Rennes). On procède ensuite à un vote auquel ne prennent pas part les 3 membres du bureau concernés par cette indemnisation. 7 votent pour cette indemnisation, 2 s'abstiennent, 0 vote contre. L'indemnisation est donc approuvée.

On examine ensuite une demande d'indemnisation tardive pour le challenge 2022/2023 présentée par Nathalie Oger. Cette compétition était indemnisable (et l'a été pour d'autres compétiteurs) et rien n'interdit une demande tardive. Un vote d'approbation est donc demandé au Bureau. Ce vote (auquel ne participe pas Nathalie) approuve l'indemnisation : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

A partir de cette saison 2023/2024 il est décidé d'**un délai maximum de 4 semaines entre la compétition et le dépôt de la demande d'indemnisation la concernant.** Au-delà de 4 semaines les demandes ne seront pas prises en compte.

De plus, en fin de saison, **aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 30 juin.** Un nouveau règlement en ce sens va être rédigé par Jean Jacques. Il sera adressé par mail à tous les adhérents, sera affiché et s'appliquera pour la saison en cours .

Enfin une commission composée par Jean Noël, Alain, Christiane et Jean Jacques va se réunir pour proposer au Bureau un système d'indemnisation des compétiteurs du CPB Bridge, plus clair, permettant de contenir le budget « indemnisation » dans des limites raisonnables. Ce projet devra être soumis au Bureau en mai 2024 pour une adoption éventuelle en juin et une application pour la saison 2024/2025.

Anne Colobert